

Mal aimé, incompris, le Ceta entre (partiellement) en vigueur

LIBRE ECHANGE Les ONG s'inquiètent de la traçabilité des produits alimentaires importés du Canada

Une bataille de perdue, mais pas encore la guerre. Malgré l'entrée en vigueur partielle et provisoire de l'accord commercial entre l'UE et le Canada (le Ceta) ce jeudi, la société civile n'abandonne pas son combat contre ce qu'elle voit comme le début du nivellement par le bas de nos normes sanitaires et environnementales.

Le Ceta entrera entièrement en vigueur une fois que tous les parlements nationaux et certains régionaux l'auront ratifié. Pour convaincre les moins enthousiastes d'oser s'opposer à cet accord de libre-échange, la société civile a décidé de s'y prendre par la fourchette. C'est que l'argument a des chances de faire mouche, après un été marqué par le scandale des œufs au fipronil en Europe. Et ce que promet Greenpeace avec le Ceta a de quoi vous donner la nausée : saumon génétiquement modifié et viandes de bêtes clonées vont-ils bientôt se retrouver dans nos assiettes ?

Étiquetage volontaire

La Commission européenne n'a eu de cesse de le marteler depuis plus d'un an : le Ceta vise à faire baisser les prix et donner du choix aux consommateurs. « *Cela ne veut pas dire modifier les standards qui protègent la santé des citoyens, leurs droits en tant que consommateurs ou l'environnement* », dit-elle. La plupart des OGM autorisés dans l'UE sont destinés à l'alimentation des animaux d'élevage. Les règles d'étiquetage de l'UE obligent par ailleurs les entreprises à indiquer si les produits contiennent des OGM dès leurs que leur teneur dépasse 0,9 %.

Au Canada, dénonce mercredi l'ONG Greenpeace, on n'est pas si regardant. L'étiquetage se fait sur base volontaire. C'est ainsi, explique-t-elle, que la firme AquaBounty a déjà réussi à vendre pas moins de 4,5 tonnes de saumon génétiquement modifié aux Canadiens, sans que ceux-ci ne sachent que le poisson

n'était pas authentique. Selon nos informations, cette entreprise n'aurait toutefois pas demandé une autorisation à

l'UE pour importer.

Mais ce qui effraie l'ONG, c'est la zone grise : sans étiquetage, comment sait-on vraiment ce qui rentre ? Pour l'ONG, les règles ne sont pas non plus si claires en ce qui concerne la viande d'animaux clonés, absente des rayons de nos supermarchés. Que se passe-t-il si un bœuf cloné aux États-Unis est élevé au Canada et y conçoit ? La viande de sa progéniture rentrera-t-elle incognito en Europe ? s'interroge l'ONG.

La Commission assure que seuls les produits en « parfaite conformité » avec les normes de l'UE pourront entrer sur son marché, ce qui laisse espérer que les aliments à l'origine ou à la constitution nébuleuse n'auront pas leur place dans nos frigos.

L'impatience de l'industrie belge

Greenpeace s'inquiète par ailleurs de l'expérience du Nafta, l'accord commercial nord-américain. En vingt ans de mise en œuvre, le gouvernement canadien a déréglementé à tour de bras au nom de la coopération réglementaire avec ses partenaires commerciaux. Le Canada a aussi eu gain de cause à l'OMC (organisation mondiale du commerce) quand elle a demandé la suppression d'une loi américaine similaire aux règles européennes sur la mention obligatoire du pays d'origine de certains types d'aliments, dit l'ONG.

De son côté, l'industrie alimentaire belge n'en peut plus d'attendre. « *On a l'impression qu'on a un bon équilibre, avec des garanties pour la préservation de nos normes et, pour nous, des opportunités d'offrir nos produits sur le marché canadien, c'est important pour notre croissance* », nous explique Nicholas Courant, porte-parole de la Fevia. Il souligne l'aspect idéologique des argu-

ments pour ou contre le Ceta, bien plus, finalement, qu'une science exacte. ■

ÉLODIE LAMER

ENTRÉE PARTIELLE

La Belgique réserve son feu vert

Ce jeudi, ce n'est qu'un Ceta partiel qui entre en vigueur. Et pour cause : seuls le Portugal, le Danemark, la Lettonie, la Croatie, l'Espagne et Malte l'ont officiellement ratifié. Le Ceta est un accord « mixte », ce qui veut dire que ses chapitres dépendent tantôt des compétences de l'UE, tantôt de celles des gouvernements nationaux. Pour ne pas attendre que les 38 parlements nationaux et régionaux n'y donnent le feu vert, l'UE a le droit, après le vote du Parlement européen, d'appliquer les dispositions de l'accord qui relèvent uniquement de sa compétence, soit environ 95 % du traité. Dès ce jeudi, 98 % des droits de douane seront supprimés. Ceux-ci coûtaient jusqu'ici 400 millions d'euros par an aux entreprises européennes exportatrices. Chaque année, les exportations de biens et de services belges au Canada atteignent environ 2,3 milliards d'euros. En Belgique, la suppression de ces droits de douane bénéficiera surtout aux PME, qui représentent 69 % des exportateurs. L'accès des marchés publics pour les entreprises européennes au Canada sera aussi facilité. 143 produits européens bénéficieront d'une indication géographique protégée au Canada. Restera le chapitre ultra-controversé sur les tribunaux d'arbitrage chargés de régler les différends entre États et investisseurs étrangers. La Belgique vient de saisir la Cour de justice de l'UE ; ce qui veut dire que son feu vert ne sera pas pour tout de suite.

E. LR.